

La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs

*Dominique Merllié et Olivier Monso**

En général, on occupe une position sociale d'autant moins favorable qu'on a plus de frères et sœurs. Ces différences de destinée sociale pourraient s'expliquer par un nombre de frères et sœurs plus élevé dans les milieux modestes. Cependant, à origine sociale donnée, les différences de destinée sociale restent liées à la taille de la famille d'origine. Cette relation ancienne est persistante. Elle est plus visible pour les femmes et pour les enfants d'ouvriers et d'employés. Les différences de destinée socioprofessionnelle découlent en grande partie de celles des diplômes obtenus. Elles s'expliquent par une répartition inégale des ressources familiales, mais aussi par d'autres facteurs tels que les styles éducatifs. Un effet propre et défavorable de la taille de la famille, qui serait indépendant des caractéristiques sociales auxquelles elle est liée, peut être mis en évidence à partir d'un nombre de frères et sœurs assez élevé (quatre ou plus). Dans les familles de taille petite ou moyenne, le nombre de frères et sœurs ne semble en revanche pas avoir par lui-même d'influence négative sur la destinée sociale.

Dans notre société, les destinées sociales (le statut social auquel chacun accède au cours de sa vie) sont affectées par un grand nombre de circonstances, souvent déjà constituées dans l'enfance. Certaines des caractéristiques sociales en relation avec la destinée sont bien connues et font l'objet de nombreuses études. Ainsi, les positions socioprofessionnelles diffèrent en fonction du sexe, du milieu social de la famille, des origines géographiques ou nationales, etc. : le lien de ces variables avec la destinée sociale est établi, même si les mécanismes par lesquels elles affectent celle-ci restent objets de débat. D'autres sont moins apparentes ou objets d'études plus récentes, comme la conjoncture socio-économique qui différencie les générations (Chauvel L., 1998) ou des caractéristiques physiques des individus (Herpin N., 2006). On s'interroge ici sur le cas d'une caractéristique liée à la famille d'origine : avoir peu ou pas de frères et sœurs correspond globalement à des situations sociales plus favorables qu'en avoir beaucoup, de sorte qu'on peut se demander si, et dans quelle mesure, provenir d'une famille nombreuse constituerait un « handicap » social.

Certes, la taille des familles est l'une des variables que prennent en compte, parmi bien d'autres, les études statistiques sur le déroulement des scolarités (Caille J.-P., Rosenwald F., 2006 et Caille J.-P., Vallet L.-A., 1996), mais sa relation avec la destinée sociale au-delà de l'école est rarement observée et analysée. Cette relation ne semble guère ressentie non plus par ceux qu'elle concerne. Ainsi, l'appartenance à une famille nombreuse est rarement présentée comme regrettable puisque, à la question « Quand vous étiez enfant, auriez-vous préféré avoir plus, autant ou moins de frères et sœurs », une forte majorité répond « autant », presque indépendamment du nombre effectif de frères et sœurs (à l'exception des enfants uniques) et le regret de ne pas en avoir eu davantage est plus souvent exprimé que le contraire : ce n'est qu'à partir des familles d'au moins cinq enfants que les réponses « plus » cessent d'excéder les réponses « moins » (enquête Intentions de fécondité de 1998, voir Régnier-Loilier A., 2006). Constaté un désavantage social des enfants de familles nombreuses pourrait paraître énoncer une évidence et appeler des explications de bon sens, que peut résumer la formule « On ne

* Dominique Merllié est professeur de sociologie à l'Université Paris VIII et appartient au Centre de Sociologie Européenne. Olivier Monso appartient à la division Emploi et au Crest de l'Insee. Les deux auteurs remercient toutes les personnes qui leur ont prodigué conseils et encouragements, et tout particulièrement Magali Befly, Élise Coudin et Mirna Safi (Insee, Crest), Pascale Breuil, Cécile Brousse, Sylvie Lagarde et Stéfan Lollivier (Insee), Dominique Goux (Dares), Mohamad Khaled (Université Paris I), ainsi que deux relecteurs anonymes.

1. Quelques caractéristiques économiques et sociodémographiques selon l'âge, le sexe et la taille de la famille

en %

	40-59 ans				25-39 ans			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Deux frères et sœurs ou moins	Trois frères et sœurs ou plus	Deux frères et sœurs ou moins	Trois frères et sœurs ou plus	Deux frères et sœurs ou moins	Trois frères et sœurs ou plus	Deux frères et sœurs ou moins	Trois frères et sœurs ou plus
Nombre moyen de frères et sœurs	2,9		3,0		2,2		2,3	
Part dans l'ensemble des quatre groupes (âge et sexe)	52,6	47,4	52,1	47,9	69,6	30,4	67,3	32,7
Caractéristiques d'origine								
Groupe social du père								
Agriculteur	13,6	15,6	11,7	14,4	6,4	9,6	5,3	8,6
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	14,7	9,3	15,2	9,2	13,8	8,9	14,2	10,0
Cadre, profession intellectuelle supérieure	10,4	6,5	9,5	5,9	14,3	5,6	13,6	6,7
Profession intermédiaire	14,5	9,2	15,8	10,2	20,6	12,8	21,6	11,2
Employé	11,9	9,7	12,3	11,5	12,6	10,0	12,7	9,3
Ouvrier	34,9	49,7	35,6	48,8	32,4	53,2	32,7	54,3
Activité de la mère								
Mère n'ayant jamais travaillé	28,9	46,7	27,0	41,1	13,6	32,4	13,5	32,6
Groupe social de la mère¹								
Agricultrice	14,4	22,7	13,7	18,7	5,2	9,6	4,1	8,6
Artisane, commerçante, chef d'entreprise	12,1	7,6	12,8	8,7	7,0	5,6	7,1	5,1
Cadre	1,8	1,5	2,0	1,1	4,3	2,4	3,7	1,7
Profession intermédiaire	12,1	7,9	10,9	6,7	19,5	9,0	20,4	10,9
Employée	39,5	32,8	39,9	37,1	48,9	48,9	49,9	48,6
Ouvrière	20,1	27,5	20,6	27,7	15,1	24,4	14,8	25,1
Région de naissance²								
Nord	17,0	23,3	16,9	23,2	18,3	24,0	17,6	26,2
Est	15,9	18,9	15,5	19,7	16,3	18,3	17,0	17,8
Ouest	24,9	28,2	25,4	27,4	24,3	28,3	23,6	25,1
Sud	24,0	19,3	23,8	19,1	22,4	17,5	22,8	18,2
Île-de-France	18,2	10,3	18,3	10,6	18,6	11,8	19,0	12,7
Origine géographique des parents³								
Deux parents immigrés	2,0	3,0	1,8	2,5	2,3	8,2	1,9	9,7
Un seul parent immigré	4,4	5,6	5,0	5,3	4,4	4,0	3,2	5,9
Aucun parent immigré	93,6	91,3	93,2	92,2	93,3	87,8	94,8	84,4
Taille de la commune de résidence d'origine⁴								
Commune rurale	26,2	32,8	25,2	31,9	25,1	30,3	26,1	29,6
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	14,3	18,6	15,2	18,1	17,4	20,4	16,8	19,0
Unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants	13,6	13,8	13,7	14,2	13,2	13,0	14,5	15,0
Unité urbaine de 100 000 à 2 millions d'habitants	29,2	26,1	29,8	26,5	29,0	27,3	28,5	27,1
Agglomération parisienne	16,7	8,7	16,2	9,3	15,4	9,0	14,0	9,3

1. Mères ayant déjà travaillé uniquement.

2. La région de naissance en métropole est issue des regroupements suivants : le Nord regroupe les régions Picardie, Haute-Normandie, Basse-Normandie et Nord-Pas-de-Calais. L'Est regroupe les régions Champagne-Ardenne, Bourgogne, Lorraine, Alsace et Franche-Comté. L'Ouest regroupe les régions Centre, Pays de la Loire, Bretagne, Poitou-Charentes, Aquitaine et Limousin. Le Sud regroupe les autres régions à l'exception de l'Île-de-France. Les personnes nées à l'étranger et dans les Dom-Tom (incluses dans le reste du tableau) ne figurent pas dans cette répartition.

3. Un parent immigré est un parent né à l'étranger avec une nationalité étrangère.

4. Commune de résidence des parents à la fin des études de l'enquêté, pour les personnes dont un parent au moins était en vie à la fin des études.

1. Quelques caractéristiques économiques et sociodémographiques selon l'âge, le sexe et la taille de la famille (suite)

en %

	40-59 ans				25-39 ans			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Deux frères et sœurs ou moins	Trois frères et sœurs ou plus	Deux frères et sœurs ou moins	Trois frères et sœurs ou plus	Deux frères et sœurs ou moins	Trois frères et sœurs ou plus	Deux frères et sœurs ou moins	Trois frères et sœurs ou plus
Caractéristiques de destinée								
Dernier groupe socioprofessionnel								
Agriculteur	5,0	3,7	2,1	2,6	2,6	2,6	0,6	0,7
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	8,4	8,2	4,2	3,4	3,9	4,4	2,0	1,9
Cadre, profession intellectuelle supérieure	24,9	14,1	13,0	6,8	20,2	10,0	13,1	5,6
Profession intermédiaire	25,7	23,1	26,5	18,4	29,0	19,7	31,0	19,1
Employé	11,3	11,0	45,1	51,2	15,0	13,8	46,0	55,8
Ouvrier	24,7	39,9	9,1	17,6	29,3	49,6	7,3	16,9
Diplôme le plus élevé atteint en formation initiale								
Diplôme de niveau bac+2 ou supérieur	20,8	10,3	21,1	11,8	36,6	16,4	43,1	20,0
Baccalauréat ou diplôme de même niveau	12,6	8,8	17,8	10,2	19,7	12,3	20,9	16,9
CAP, BEP ou diplôme de même niveau	29,4	32,3	24,4	23,8	25,0	34,7	19,8	28,9
BEPC seul	11,1	9,0	12,8	12,3	5,6	6,5	6,8	8,5
Aucun diplôme ou certificat d'études	26,1	39,6	23,9	41,9	13,1	30,1	9,4	25,6
Revenu professionnel médian⁵ (en euros)	1 837	1 563	1 371	1 125	1 458	1 270	1 167	1 000
Situation d'emploi au moment de l'enquête								
Ayant un emploi	85,4	83,3	71,9	68,3	89,4	86,7	76,0	65,5
Chômeur	5,5	6,8	6,9	8,1	6,7	10,0	8,4	11,5
Inactif	9,1	9,9	21,2	23,7	3,9	3,3	15,6	23,0

5. Pour les personnes ayant perçu un salaire ou des revenus d'indépendant en 2002. Le revenu professionnel est défini comme la somme des salaires et des revenus d'indépendants de l'année 2002, tels que déclarés pour l'impôt sur le revenu.
Lecture : parmi les hommes âgés de 40 à 59 ans, ayant deux frères et sœurs ou moins, 13,6 % ont un père agriculteur.
Champ : France métropolitaine, Français de naissance âgés de 25 à 59 ans.
Source : Insee, enquête Formation et Qualification Professionnelle 2003.

fait pas avec six comme on fait avec deux ». Mais, si le constat était inverse, les explications toutes faites s'imposeraient aussi naturellement : confrontés plus tôt aux difficultés de la vie, ils ont appris à compter sur eux-mêmes ; ou encore : les plus jeunes ont bénéficié de l'éducation des aînés, eux-mêmes mûris par leurs responsabilités.

Par ailleurs, le nombre de frères et sœurs est lié à d'autres caractéristiques sociales des familles d'origine, qui pourraient expliquer ses relations avec la destinée. Il paraît donc utile de décrire d'abord celles-ci, en dressant un « portrait social » de la population issue de familles nombreuses, avant de chercher à isoler un lien spécifique entre destinée sociale et taille de la famille, indépendamment de ces caractéristiques, et d'esquisser quelques interprétations possibles. On s'appuie à cette fin sur les données issues de l'enquête « Formation et Qualification Professionnelle » (FQP, encadré 1).

Qui sont les membres des familles nombreuses ?

Cette enquête permet de mettre en relation de nombreuses caractéristiques sociales des individus avec celles de leur famille d'origine, y compris le nombre de leurs frères et sœurs. En distinguant les hommes et les femmes et deux grands groupes d'âge (qui séparent à la fois

L'enquête FQP 2003

La série des enquêtes « Formation et Qualification Professionnelle » (FQP), réalisées en France métropolitaine depuis 1964, deux à quatre ans après chaque recensement de la population, constitue la source statistique la plus riche pour étudier la mobilité sociale en France, du fait de l'importance et de la précision des questions qu'elles comportent sur les situations professionnelles des enquêtés (à plusieurs dates) et celles de plusieurs de leurs ascendants (au moins pères et mères, parfois grands-parents et beaux-parents). Dans ces enquêtes, la situation des parents de l'enquêté est renseignée au moment où celui-ci achevait ses études initiales (si ce parent était sans emploi ou décédé, on considère sa dernière situation professionnelle). La situation de l'enquêté correspond à celle de son emploi ou de son dernier emploi. Il n'a donc pas de groupe social lorsqu'il n'a jamais travaillé, mais cette situation reste très rare chez les 40-59 ans, et peu fréquente chez les 25-39 ans (2 % des hommes et 5 % des femmes). La situation des personnes retirées du marché du travail (qui n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas), qui concerne plus particulièrement les femmes (18 % chez les 25-39 ans et 22 % chez les 40-59 ans), est

déterminée en fonction de leur dernier emploi. Les résultats concernant les femmes de 40 à 59 ans doivent être considérés avec prudence : lorsqu'elles étaient inactives à l'enquête, la détermination du groupe social s'appuie dans la moitié des cas sur un emploi qui remonte à plus de onze ans, et qui n'est donc peut-être plus révélateur de leur appartenance sociale.

Ces enquêtes ont aussi l'avantage de former une série longue assez homogène dans ses méthodes pour permettre des comparaisons sur une période importante (Vallet L.-A., 1999). L'enquête FQP disponible la plus récente (dont l'effectif est proche de 40 000 personnes de 18 à 65 ans), utilisée ici, a été réalisée en 2003.

Le nombre de frères et sœurs fait l'objet d'une question, dans la série des enquêtes FQP, depuis celle de 1977 : on demande à chaque fois à l'enquêté combien il avait de frères et sœurs à l'époque où il/elle a cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université (ou actuellement, s'il est en cours d'études), y compris les demi-frères et demi-sœurs, les frères et sœurs ne vivant pas dans le logement ainsi que ceux qui sont décédés.

ceux qui sont nés avant et après le retournement de la fécondité en 1963 – *encadré 2* – et ceux qui ont généralement stabilisé leur position professionnelle des autres – *encadré 3*), la *figure 1* compare la population de ceux et celles qui avaient au plus deux frères et sœurs aux autres. Ce seuil est arbitraire (et les pourcentages produits varient si on le déplace), mais il permet, au moins pour le groupe le plus âgé (40-59 ans), de comparer des populations de dimensions proches : avoir eu au moins trois frères ou sœurs distingue 48 % de l'ensemble pour ce groupe d'âge, autour de 32 % pour celui des 25-39 ans.

Quels que soient le sexe et le groupe d'âge, quand on a trois frères et sœurs ou plus, on est plus rarement né en Île-de-France ou dans le Sud de la France, plus souvent dans les autres régions et surtout dans le Nord ; on est plus souvent originaire d'un milieu rural ou des petites unités urbaines (moins de 20 000 habitants) ; on a plus souvent un père agriculteur et, surtout, ouvrier ; on a plus souvent une mère qui n'a jamais exercé de profession ou, dans le cas contraire, qui était agricultrice ou ouvrière ; on a plus souvent (et surtout dans les générations les plus récentes) des parents immigrés. Ces traits, qui associent notamment les familles nombreuses, les origines populaires et les régions les plus ouvrières sont durables puisqu'ils caractérisent encore les familles qui élèvent aujourd'hui de nombreux enfants (Blanpain N., 2007).

Du côté des destinées, on rencontre un écho très net de ces origines : les individus ayant trois frères et sœurs ou plus sont moins souvent cadres ou professions intermédiaires et plus souvent ouvriers (et, pour les femmes, plus souvent employées). Ils ont des diplômes moins élevés (sensiblement moins aux niveaux baccalauréat et enseignement supérieur), mais aussi plus souvent professionnels (CAP, BEP ou diplôme de même niveau), et, en conséquence, des revenus du travail inférieurs, une exposition plus grande au chômage et un taux d'inactivité

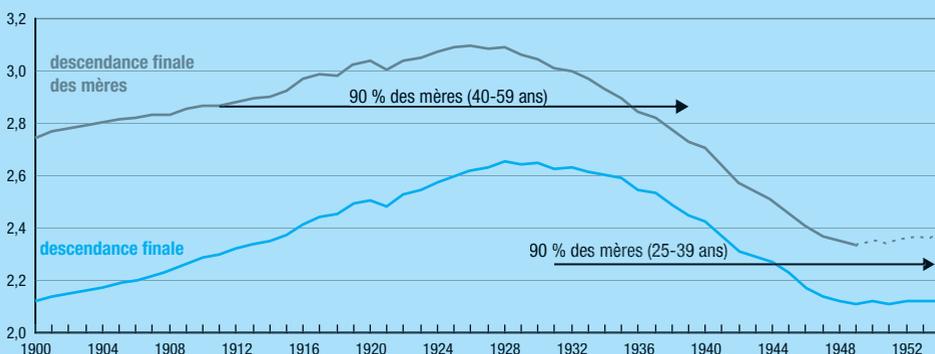
Encadré 2

Le contexte démographique

Les mères des adultes d'aujourd'hui appartenaient à des générations dont la fécondité a successivement augmenté et diminué, avant et après le retournement démographique qui a marqué les années 1963-1964. À partir de ces années, l'indice conjoncturel de fécondité diminue et l'âge à la maternité s'élève, de manière concomitante à ce qu'on a appelé la « seconde révolution contraceptive », avec la diffusion de la « pilule » et du

stérilet. Les personnes nées entre 1944 et 1963 (qui ont entre 40 et 59 ans en 2003) appartiennent donc plus souvent à des familles relativement plus nombreuses que celles qui sont nées entre 1964 et 1978 (entre 25 et 39 ans en 2003). La *figure 2* présente la « descendance finale » (nombre moyen d'enfants) des femmes et des mères (femmes ayant eu au moins un enfant) en fonction de leur année de naissance.

2. Descendance finale des femmes et des mères selon l'année de naissance



Lecture : les femmes nées en 1900 ont eu en moyenne 2,12 enfants. Cette moyenne est calculée en sommant les taux de fécondité par âge d'une génération. Si on se restreint aux femmes qui ont eu au moins un enfant, elle est de 2,75 enfants. 90 % des mères des personnes âgées de 40 à 59 ans en 2003 sont nées entre 1911 et 1939. 90 % des mères des personnes âgées de 25 à 39 ans en 2003 sont nées entre 1931 et 1954. La descendance finale des mères nées après 1949 a fait l'objet d'une estimation (voir source).

Champ : femmes résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Famille (voir Daguët F., 2002).

plus élevé. Ces destinées sociales moins favorables et plus populaires peuvent sembler la conséquence habituelle d'origines également plus populaires, dans une société où, malgré la transformation rapide des structures sociales et des flux de mobilité sociale non négligeables, les destinées restent nettement associées aux origines (Merllié D., 2007). La structure différente des destinées selon la taille de la famille d'origine ne serait ainsi que la conséquence bien prévisible des différences de fécondité entre les groupes sociaux de la génération des parents (Desplanques G., 1985).

La mobilité sociale varie avec la taille de la famille d'origine

Si les destinées globalement moins favorables des personnes ayant de nombreux frères et sœurs ne s'expliquaient que par leurs origines sociales, alors, à origine donnée, les destinées devraient être semblables, quel que soit ce nombre de frères et sœurs. Or, si l'on construit les classiques « tableaux de mobilité sociale », combinant les origines et les destinées, en distinguant les enquêtés par le nombre de leurs frères et sœurs (*figure 3*), on observe des différences assez marquées et de sens systématique. Dans la mesure où on peut interpréter les groupes socioprofessionnels comme caractérisant une hiérarchie sociale (*encadré 3*), ces trajectoires sont moins souvent ascendantes et/ou plus souvent descendantes (selon la place des groupes d'origine dans la structure sociale) pour les personnes issues de familles nombreuses.

3. Destinées par groupes sociaux d'origine selon le nombre de frères et sœurs

Hommes

en %

Destinée		Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre, profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Part dans l'ensemble des origines
Groupe social du père	Nombre de frères et sœurs							
Agriculteur	Deux ou moins	34,1	5,1	10,6	16,9	8,1	25,3	13,6
	Trois ou plus	21,4	6,5	9,0	19,1	8,0	36,0	15,6
	Ensemble	27,6	5,8	9,8	18,0	8,0	30,8	14,4
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Deux ou moins	0,7	22,7	26,9	25,3	7,4	17,0	14,7
	Trois ou plus	0,8	22,3	18,9	22,5	9,8	25,9	9,3
	Ensemble	0,7	22,6	24,0	24,3	8,3	20,2	12,1
Cadre, profession intellectuelle supérieure	Deux ou moins	0,2	5,7	56,4	25,8	6,5	5,5	10,4
	Trois ou plus	0,8	8,0	49,5	22,0	7,9	11,9	6,5
	Ensemble	0,4	6,5	53,9	24,4	7,0	7,8	8,5
Profession intermédiaire	Deux ou moins	0,3	6,3	38,1	33,1	9,1	13,1	14,5
	Trois ou plus	0,5	7,7	26,2	33,6	11,6	20,4	9,2
	Ensemble	0,4	6,8	33,7	33,3	10,0	15,8	12,0
Employé	Deux ou moins	0,4	5,5	25,3	27,4	19,5	21,9	11,9
	Trois ou plus	0,3	5,7	17,8	32,1	12,6	31,5	9,7
	Ensemble	0,4	5,6	22,1	29,4	16,6	26,0	10,9
Ouvrier	Deux ou moins	0,9	6,2	15,2	26,4	14,1	37,2	34,9
	Trois ou plus	0,5	6,6	7,4	21,2	12,6	51,7	49,7
	Ensemble	0,7	6,4	10,8	23,5	13,2	45,4	41,9
Ensemble	Deux ou moins	5,2	8,4	25,1	26,0	11,4	24,0	100,0
	Trois ou plus	3,8	8,1	14,2	23,3	11,2	39,4	100,0
	Ensemble	4,5	8,3	19,9	24,7	11,3	31,3	100,0

Femmes

en %

Destinée		Agricultrice	Artisane, commerçante, chef d'entreprise	Cadre, profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employée	Ouvrière	Part dans l'ensemble des origines
Groupe social du père	Nombre de frères et sœurs							
Agriculteur	Deux ou moins	12,6	3,2	6,4	23,6	44,9	9,3	11,7
	Trois ou plus	11,3	3,4	6,3	17,7	47,1	14,4	14,4
	Ensemble	11,9	3,3	6,3	20,4	46,0	12,0	13,0
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Deux ou moins	1,5	7,9	15,4	26,7	42,2	6,3	15,2
	Trois ou plus	0,7	5,0	13,6	25,9	46,6	8,2	9,2
	Ensemble	1,2	6,9	14,8	26,4	43,8	7,0	12,3
Cadre, profession intellectuelle supérieure	Deux ou moins	–	3,3	35,3	33,1	26,2	2,1	9,5
	Trois ou plus	1,1	2,5	27,2	41,5	25,4	2,4	5,9
	Ensemble	0,4	3,0	32,4	36,2	25,9	2,2	7,8
Profession intermédiaire	Deux ou moins	0,3	2,7	18,1	34,4	39,6	4,9	15,8
	Trois ou plus	0,9	3,4	11,1	29,4	45,6	9,6	10,2
	Ensemble	0,5	3,0	15,5	32,5	41,9	6,7	13,1
Employé	Deux ou moins	0,5	3,6	11,6	32,8	45,0	6,5	12,3
	Trois ou plus	1,0	3,4	5,6	19,2	57,9	12,9	11,5
	Ensemble	0,7	3,5	8,8	26,4	51,0	9,5	11,9
Ouvrier	Deux ou moins	1,2	4,0	6,8	21,2	53,0	13,8	35,6
	Trois ou plus	1,5	3,3	2,8	12,5	55,7	24,2	48,8
	Ensemble	1,4	3,6	4,6	16,4	54,5	19,6	42,0
Ensemble	Deux ou moins	2,2	4,2	13,2	27,0	44,8	8,7	100,0
	Trois ou plus	2,7	3,5	6,9	18,7	51,0	17,1	100,0
	Ensemble	2,4	3,8	10,2	23,0	47,8	12,8	100,0

Lecture : parmi les hommes de 40-59 ans ayant deux frères ou sœurs ou moins, 34,1 % des fils d'agriculteurs sont eux-mêmes agriculteurs. Cette proportion est de 21,4 % pour les fils d'agriculteurs qui ont trois frères ou sœurs ou plus.

Champ : France métropolitaine, Français de naissance âgés de 40 à 59 ans en 2003, ayant déjà travaillé.

Source : Insee, enquête Formation et Qualification Professionnelle 2003.

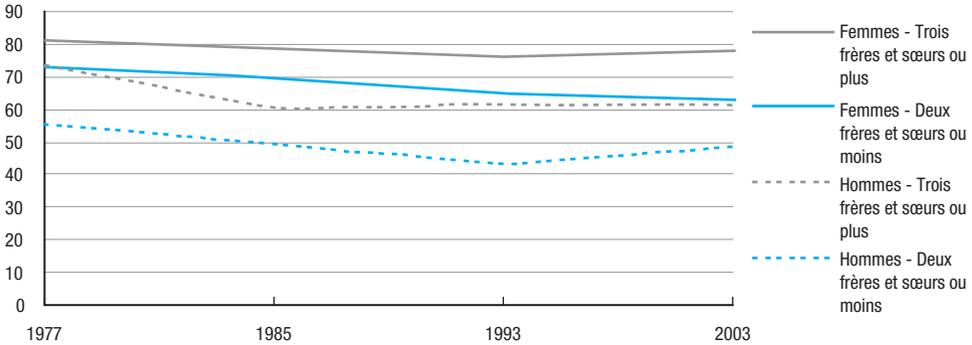
Pour les enfants d'ouvriers, en particulier, qui constituent le groupe d'origine le plus nombreux, ceux qui ont deux frères et sœurs ou moins (fait par ailleurs moins fréquent que dans d'autres groupes d'origine) accèdent plus souvent à d'autres groupes sociaux, associés à des conditions de vie meilleures. Les différences sont encore plus fortes si on distingue davantage les tailles des familles. Ainsi, en 2003, 45 % des fils d'ouvriers de 40 à 59 ans sont devenus ouvriers, mais seulement 36 % d'entre eux lorsqu'ils n'avaient pas plus d'un frère ou sœur, contre 41 % lorsqu'ils en avaient deux ou trois, et 55 % lorsqu'ils en avaient quatre et plus. Cette relation entre sens de la trajectoire sociale et nombre de frères et sœurs se vérifie pour tous les groupes d'origine. Ainsi, les enfants de cadres semblent moins exposés au risque de mobilité descendante lorsqu'ils avaient peu de frères et sœurs. De même, seuls 26 % des hommes de 40 à 59 ans dont le père exerçait une profession intermédiaire ont atteint le groupe des cadres s'ils avaient au moins trois frères et sœurs, contre 38 % dans le cas contraire, les premiers devenant plus souvent employés ou ouvriers que les seconds. Si on les observe dans tous les groupes d'origine, ces différences sont cependant moins marquées chez les enfants des catégories supérieures. Avec des structures différentes d'origine et de destinée, les tableaux (non présentés ici) similaires pour les personnes de 25 à 39 ans font ressortir des variations analogues. Ainsi, la proportion d'ouvriers parmi les fils d'ouvriers est de 63 % s'ils avaient au moins trois frères et sœurs, contre 46 % sinon, et celle des cadres parmi les fils de cadres respectivement de 45 % et 49 % ; chez les femmes les proportions correspondantes d'ouvrières parmi les filles d'ouvriers sont de 22 % et 11 %, de cadres parmi les filles de cadres, de 29 % et 32 %.

Une relation stable mais différenciée selon l'origine sociale et le sexe

La relation constatée ici entre destinée sociale et taille de la fratrie peut être vérifiée à partir d'autres sources et d'autres indicateurs de destinée. Des observations réalisées à partir de l'enquête « Étude de l'histoire familiale », associée au recensement de la population de 1999, donc un peu antérieure, et livrant également une information sur l'origine, la destinée professionnelle et le nombre de frères et sœurs, donnent des résultats tout à fait comparables. On la vérifie aussi, dans l'enquête FQP, avec d'autres indicateurs d'origine que la profession du père (comme le diplôme des parents, la profession de la mère lorsqu'elle était active, ou celle des grands-parents) et d'autres indicateurs de destinée que le groupe socioprofessionnel comme le revenu professionnel. Par exemple, le revenu professionnel médian en 2002 des hommes de 40-59 ans et fils d'ouvrier est 12 % supérieur quand ils avaient moins de trois frères et sœurs par rapport à ceux qui en avaient trois ou plus.

Conforme à une hypothèse émise à la fin du XIX^e siècle par Arsène Dumont (Dumont A., 1890), ce constat, s'il n'est pas fréquemment établi, n'est pas nouveau. Il est déjà présent dans des études menées dans l'après-guerre (Brésard M., 1950) et dans les années 1980 (Tabard N., 1983 et Tabard N., 1984). Mais alors que les différences de fécondité selon les groupes sociaux semblent s'atténuer, avec l'achèvement de la « transition démographique », le développement des techniques modernes de contraception et la raréfaction des familles très nombreuses, on peut être surpris qu'il reste autant d'actualité, y compris dans le groupe de ceux qui sont nés après le *baby-boom*. La construction des mêmes tableaux dans les enquêtes FQP précédentes (depuis celle de 1977, voir Gollac M. et Laulhé P., 1987, p. 108, Zarca B., 1995, p. 335-336 et Merllié D., 1996) manifeste, au-delà des fluctuations liées aux parts relatives des groupes sociaux et à l'évolution de la fécondité, une assez grande stabilité de cette relation entre taille des familles d'origine et mobilité sociale et ne témoigne pas d'une tendance à l'atténuation. Par exemple, dans chacune des quatre dernières enquêtes FQP, parmi les personnes âgées de 40 à 59 ans, la part d'ouvriers et d'employés chez les fils et filles d'ouvriers et d'employés est à chaque fois plus importante lorsque les personnes avaient plus de trois frères et sœurs (*figure 4*).

4. Part d'ouvriers et d'employés parmi les enfants d'ouvriers ou d'employés, selon le nombre de frères et sœurs



Lecture : en 1977, parmi les femmes dont le père était ouvrier ou employé et qui avaient au moins trois frères et sœurs, 81 % étaient elles-mêmes ouvrières ou employées.

Champ : France métropolitaine, Français de naissance âgés de 40 à 59 ans en 2003, ayant déjà travaillé.

Source : Insee, enquêtes Formation et Qualification Professionnelle 1977, 1985, 1993 et 2003.

La différence la plus remarquable entre les résultats de ces enquêtes successives porte sur le groupe des origines supérieures (enfants de « cadres »). Ce groupe se démarquait, de manière plus ou moins prononcée selon les enquêtes antérieures, de la tendance générale, avec des destinées variant peu avec la taille de la famille, ou même selon une relation inverse à celle constatée pour les autres catégories d'origine. De ce point de vue, ce groupe d'origine ressemble aujourd'hui davantage aux autres. Avoir une origine « cadre » est une situation devenue plus fréquente avec l'évolution de la structure sociale, et en même temps moins discriminante, sous l'angle considéré ici. Mais si on isole de l'ensemble des enfants de « cadres » ceux dont les origines dans ce groupe social sont soit plus anciennes (un grand-père appartenait aussi déjà à ce groupe), soit associées à des ressources culturelles plus importantes (le père était aussi diplômé de l'enseignement supérieur, ce qui était assez rare dans les générations concernées), on observe non seulement un taux globalement plus élevé de maintien dans le groupe des « cadres », mais, pour les hommes, l'indifférenciation des destinées selon la taille de la famille. Alors que cette exception s'observait pour l'ensemble des fils de « cadres » dans les décennies précédentes, elle apparaît désormais concentrée dans la partie supérieure de cette origine, c'est-à-dire dans des milieux dotés de ressources culturelles ou sociales plus importantes et où le maintien et l'extension de la lignée peuvent continuer de constituer un véritable enjeu social (Pinçon M., Pinçon-Charlot M., 2000). Pourtant, la relation générale continue alors de s'observer dans le cas des femmes.

Encadré 3

La mesure de la mobilité sociale retenue

Comme dans la plupart des études portant sur la mobilité sociale, l'origine sociale est approchée par la profession du père. Celle de la mère est un peu moins révélatrice de l'origine sociale : dans les générations des parents des enquêtés, nés dans la première moitié du XX^e siècle, le travail féminin était moins fréquent, ou plus intermittent. Les résultats présentés pour les origines et les destinées sociales le sont princi-

palement à partir des groupes socioprofessionnels, qui correspondent à la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS-2003) en six classes : agriculteurs, artisans/commerçants/chefs d'entreprise (ces deux premières classes étant parfois regroupées pour des raisons d'effectifs), cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvriers. Les appellations

Encadré 3 (suite)

conventionnelles de ces groupes peuvent appeler explicitation :

1. les « agriculteurs » ne comprennent que des indépendants (agriculteurs exploitants) mais peuvent inclure des cas assimilés (comme les patrons pêcheurs) ;

2. les « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » regroupent l'essentiel des autres indépendants, de tous niveaux sociaux, à l'exception des professions libérales. Les « chefs d'entreprise » (employant au moins 10 salariés) sont trop peu nombreux pour qu'il soit très pertinent, du point de vue statistique, de les isoler ;

3. les « cadres et professions intellectuelles supérieures » comportent, outre les « cadres » du public ou du privé, les « professeurs » et assimilés, les « artistes » (quel que soit leur statut) et la catégorie des « professions libérales » ;

4. parmi les « professions intermédiaires » sont regroupés les instituteurs et professeurs des écoles, infirmiers et travailleurs sociaux, techniciens, contremaîtres, autres personnels de la catégorie B de la fonction publique ou non « cadres » et de niveau maîtrise ou technicien du privé ;

5. les « employés » regroupent des catégories du public (comme les postiers ou les aides-soignants), les employés administratifs ou du commerce, les personnels de service des hôtels, ainsi que les femmes de ménage au service des particuliers ; y figurent aussi les membres subalternes de l'armée et la police (et les agents de sécurité) ;

6. parmi les ouvriers, outre ceux de l'industrie, du bâtiment et de l'artisanat, il faut compter aussi les ouvriers agricoles, les chauffeurs, les magasiniers, les agents de nettoyage.

Les frontières ou différences sont parfois faibles entre certains emplois salariés des groupes 3 et 4, 4 et 5, ou 5 et 6. Par ailleurs, la situation sociale relative de ces groupes statistiques ne doit pas être tenue pour identique dans la génération des enquêtés (destinées) et dans celle de leurs parents (origines). Un ensemble de critères (revenus, niveau d'études, position hiérarchique...) permet de considérer que la position « cadre » est globalement « supérieure » à celle des « professions intermédiaires », et celle-ci à celles des « employés » et des « ouvriers », dont la position relative devient difficile à différencier dans les générations actuelles. Moins homogènes socialement, les groupes d'indépendants peuvent difficilement être interclassés.

Du fait de la forte différence des structures socio-professionnelles des hommes et des femmes – les femmes occupent plus rarement des emplois de cadres ou d'ouvriers que les hommes, et sont beaucoup plus souvent employées –, il est nécessaire d'étudier séparément la mobilité sociale des hommes et des femmes. Par ailleurs, les informations sur la profession des parents de l'enquêté renvoyant à un moment où ils ne sont plus en début de carrière, l'usage est d'étudier la mobilité sociale des enquêtés de 40 ans et plus, pour rapprocher, dans les deux générations, des moments comparables de la carrière professionnelle. Cela n'interdit pas, cependant, de s'interroger aussi sur la relation entre profession des parents et profession de l'enquêté pour des générations plus jeunes, si on tient compte de ce décalage. C'est pourquoi les tableaux de mobilité sociale analysés ici distinguent quatre populations, construites en fonction du sexe et de l'âge. Pour la tranche d'âge la plus jeune, on a évité d'inclure les moins de 25 ans, du fait de la forte spécificité sociale de la population active des plus jeunes (amputée de ceux qui poursuivent des études). Pour la tranche d'âge la plus âgée, on a évité d'inclure les plus de 59 ans, car au-delà de cet âge, la part des personnes parties à la retraite ou décédées pourrait en modifier la composition sociale.

Pour ne pas alourdir la présentation, les résultats des quatre populations ainsi déterminées ne sont pas tous présentés. Le choix a été fait de centrer l'analyse sur la population la plus classiquement étudiée dans les études sur la mobilité sociale (les personnes de 40 à 59 ans).

Pour éviter que la profession des parents ne renvoie à une structure sociale inconnue, il est souhaitable également de séparer pour l'étude les immigrés des non-immigrés. En fait, on s'est conformé ici à un autre usage classique sur ces thématiques, qui est d'analyser la population des « Français de naissance ». Ceci est d'autant plus nécessaire dans cette étude que, fécondité et situation sociale différant sensiblement pour les immigrés et les non-immigrés, les résultats portant sur les relations entre fécondité et mobilité sociale auraient pu être affectés par des situations particulières, de manière très variable selon les catégories sociales. Il serait très intéressant de faire la même étude sur la population immigrée, mais les effectifs de l'enquête ne permettent pas une comparaison suffisamment fondée ici.

Plusieurs indices suggèrent ainsi que cette relation générale n'affecte pas hommes et femmes de la même manière. Des mesures synthétiques de l'association entre nombre de frères et sœurs et destinée sociale à origine donnée vont également dans ce sens (*figure 5*). Elles confirment que la liaison est plus marquée lorsque l'origine est plutôt populaire (employés et ouvriers) et particulièrement chez les femmes. Ce dernier point reste cependant difficile à interpréter, car il faut tenir compte d'une part de ce que la profession constitue un indicateur de position sociale un peu moins univoque pour les femmes que pour les hommes, et surtout de l'importance quantitative du groupe (par ailleurs socialement différencié) des employées chez les femmes. Ainsi, l'opposition « ouvriers/cadres » n'est pas homologue chez les hommes et chez les femmes (*encadré 3*).

5. Association entre destinée sociale et nombre de frères et sœurs, selon l'origine sociale

40-59 ans

	Odds ratio « cadre/ouvrier »		V de Cramer	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Groupe social du père				
Agriculteur	1,7	1,6	0,13	0,11
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	2,2	1,5	0,14	0,07
Cadre, profession intellectuelle supérieure	2,5	1,5	0,13	0,09
Profession intermédiaire	2,3	3,2	0,13	0,16
Employé	2,1	4,1	0,16	0,20
Ouvrier	2,9	4,2	0,16	0,18
Ensemble	2,9	3,7	0,18	0,18

25-39 ans

	Odds ratio « cadre/ouvrier »		V de Cramer	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Groupe social du père				
Agriculteur	1,4	2,1	0,10	0,14
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	2,6	3,7	0,15	0,12
Cadre, profession intellectuelle supérieure	2,2	1,0	0,11	0,08
Profession intermédiaire	1,9	5,2	0,12	0,14
Employé	2,6	4,1	0,13	0,21
Ouvrier	2,8	4,2	0,20	0,19
Ensemble	3,4	5,4	0,21	0,22

Lecture : l'odds ratio constitue un indicateur de la différenciation des destinées sociales selon la taille de la famille. Il est égal au rapport des probabilités relatives d'atteindre la position de cadre plutôt que celle d'ouvrier, selon qu'on avait jusqu'à 2 frères et sœurs ou au moins 3 frères et sœurs. Ainsi, un fils d'agriculteur âgé de 25 à 39 ans a 1,4 fois plus de chances d'être cadre plutôt qu'ouvrier, s'il était dans une famille de taille réduite plutôt que dans une famille nombreuse. Le V de Cramer, compris entre 0 et 1, mesure l'association, pour chaque origine, entre la taille de la famille et la destinée sociale. Plus il se rapproche de 1, plus la liaison entre les deux variables est forte. Il vaut par exemple 0,20 pour les hommes fils d'ouvriers âgés de 25 à 39 ans, et 0,10 pour les fils d'agriculteurs. La destinée sociale est donc plus fortement corrélée avec la taille de la famille dans le cas des ouvriers. Pour le calcul du V de Cramer, les agriculteurs ont été regroupés avec les artisans, commerçants et chefs d'entreprise pour des raisons d'effectifs. La destinée sociale est donc regroupée en cinq modalités pour le calcul de cet indicateur.

Champ : France métropolitaine, Français de naissance, ayant déjà travaillé.

Source : Insee, enquête Formation et Qualification Professionnelle 2003.

Considérer d'autres aspects des origines ne réduit pas fortement les écarts de destinée sociale selon la taille des familles

Comment interpréter cette corrélation ? La taille de la famille d'origine apporte-t-elle un élément d'explication aux différences de parcours sociaux, ou bien renvoie-t-elle à d'autres différences qui influeraient à la fois sur la taille de la famille et sur les parcours sociaux, à origine sociale donnée ? Par exemple, le fait d'avoir eu une mère au foyer ou, au contraire ayant une activité professionnelle, a pu jouer à la fois sur le nombre des frères et sœurs et sur leur destinée (par l'intermédiaire de l'éducation reçue ou bien du « modèle » donné par les parents, qui a pu influencer les choix de leurs enfants). Il en va de même pour l'origine géographique : les familles des générations concernées étaient de taille relativement plus

grande dans certaines régions (notamment dans le Nord de la France) et dans les zones rurales, et cette localisation a pu influencer également l'éducation des enfants et leurs débouchés professionnels.

On cherche à estimer (modèle 1 de la *figure 6* et *encadré 4*) la relation entre nombre de frères et sœurs et destinée sociale (ici, être cadre ou profession intermédiaire¹), en tenant compte de ces différents facteurs, ainsi que de la profession du père, de celle de la mère, et de leurs diplômes respectifs². Être cadre ou profession intermédiaire est avant tout favorisé par le fait d'avoir un père cadre ou profession intermédiaire³ et par le fait d'avoir des parents très diplômés, ce qui est conforme aux analyses habituelles de la mobilité sociale et peut s'interpréter à travers la transmission d'un capital économique et culturel facilitant l'accès aux positions supérieures de la hiérarchie sociale. Être originaire de l'agglomération parisienne est également corrélé positivement à cette destinée, ce qui pourrait s'interpréter par un marché du travail spécifique (offrant davantage d'emplois de cadres). Tout cela étant considéré, le fait d'avoir eu au moins trois frères et sœurs reste corrélé négativement avec la probabilité d'être cadre ou profession intermédiaire : il diminue cette probabilité de 6 points. Le même calcul fait en ne tenant compte que de la profession du père (c'est-à-dire en ne considérant que les informations contenues dans la *figure 3*) aurait donné un écart de 8 points (calculés par rapport aux probabilités de référence, qui se situent à des niveaux comparables, respectivement 29 % et 25 %). L'effet de la taille de la famille persiste donc de façon très significative, pour les hommes comme pour les femmes⁴, lorsqu'on tient compte de façon assez précise de l'environnement social, familial et géographique dans lequel a grandi l'individu. Certes, la destinée sociale est affectée bien davantage par l'origine sociale et par le diplôme des parents (notamment celui de la mère), mais une modulation importante en fonction du nombre de frères et sœurs subsiste.

La relation du nombre de frères et sœurs avec la destinée sociale passe notamment par le niveau de diplôme atteint ...

D'autres enquêtes ont déjà fait apparaître, pour des générations plus récentes, un tel effet du nombre de frères et sœurs sur la réussite scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire après prise en compte de nombreuses autres variables liées à cette réussite (Caille J.-P., Rosenwald F., 2006 ; Gary-Bobo R. *et alii*, 2006 et Caille J.-P., Vallet L.-A., 1996). Or la destinée sociale, observée à travers la profession, dépend en grande partie de la réussite scolaire. La question se pose donc de savoir dans quelle mesure le lien de la taille de la famille avec le niveau professionnel passe par le diplôme.

Lorsqu'on tient compte, dans le modèle précédent, du diplôme atteint par l'individu (modèle 2 de la *figure 6*), on fait ressortir, sans surprise, le lien très fort entre diplôme et position sociale : à autres caractéristiques égales, avoir un diplôme supérieur plutôt que le baccalauréat multiplie par 1,7 la probabilité d'être cadre ou profession intermédiaire. Une fois tenu compte du diplôme atteint, l'effet de la taille de la famille n'est plus visible que pour les personnes sans

1. Cet indicateur de destinée professionnelle peut paraître réducteur, mais on s'y est arrêté après en avoir testé d'autres qui isolaient de trop petits effectifs ou donnaient des résultats équivalents.

2. Introduire dans cette estimation le fait que les parents ou l'un d'entre eux soient immigrés n'en affecte pas le résultat : si les enfants d'immigrés sont plus souvent issus de familles nombreuses et sont moins souvent cadres ou professions intermédiaires que les autres, cette dernière spécificité n'apparaît plus lorsqu'on contrôle les variables d'origine sociale et géographique utilisées ici.

3. La profession de la mère a un rôle moins clair et est peut-être moins révélatrice du milieu d'origine de l'individu (*encadré 3*).

4. Une estimation séparée des modèles pour les hommes et les femmes, et pour les différentes origines sociales, ne donnerait pas des résultats très différents : c'est ce qui a été vérifié en introduisant des variables croisées dans le modèle (par exemple le fait d'être simultanément issu d'une famille nombreuse et d'être un homme). Cela n'infirmes pas un effet plus marqué chez les femmes et dans le bas de la hiérarchie des origines sociales, un homme et une femme n'ayant *a priori* pas la même probabilité d'être cadre ou profession intermédiaire : les calculs des probabilités estimées et les *odds ratios* correspondants (non reproduits ici) confirment que la variation de la probabilité d'être cadre ou profession intermédiaire selon la taille de la famille reste relativement plus forte pour les femmes et pour les enfants d'ouvriers.

6. Impact de l'environnement socioéconomique et du nombre de frères et sœurs sur la destinée sociale

	Variable expliquée : être cadre ou profession intermédiaire			
	Modèle 1 : sans inclure le diplôme atteint dans les variables explicatives		Modèle 2 : en incluant le diplôme atteint dans les variables explicatives	
	Coefficient	Écart par rapport à la référence (en %)	Coefficient	Écart par rapport à la référence (en %)
Probabilité de la situation de référence (en %)		29		43
Constante	- 0,55 **		- 0,18 **	
Sexe				
Homme	0,35 **	13	0,52 **	20
<i>Femme</i>	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Âge				
50-59 ans	0,12 **	4	0,27 **	11
Groupe social du père				
Cadre	0,58 **	22	0,26 **	10
Profession intermédiaire	0,41 **	15	0,26 **	10
Employé	0,19 **	7	0,10 **	4
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,21 **	8	0,05 n.s.	2
<i>Ouvrier ou agriculteur</i>	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Groupe social de la mère				
Cadre	0,08 *	3	- 0,05 n.s.	- 2
Profession intermédiaire	0,26 **	10	0,16 **	6
Employée	0,11 **	4	0,04 n.s.	2
Artisane, commerçante ou chef d'entreprise	0,11 **	4	0,03 n.s.	1
<i>Ouvrière ou agricultrice</i>	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
N'a jamais travaillé	0,08 **	3	0,02 n.s.	1
Diplôme le plus élevé du père				
Supérieur ou égal à bac + 2	0,31 **	11	- 0,04 n.s.	- 2
Bac ou BEPC	0,26 **	9	0,01 n.s.	0
CAP ou BEP	0,08 **	3	0,09 **	4
<i>Certificat d'études</i>	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Aucun diplôme	- 0,24 **	- 8	- 0,12 **	- 5
Diplôme le plus élevé de la mère				
Supérieur ou égal à bac + 2	0,37 **	14	0,04 n.s.	2
Bac ou BEPC	0,27 **	10	0,04 n.s.	2
CAP ou BEP	0,08 n.s.	3	0,02 n.s.	1
<i>Certificat d'études</i>	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Aucun diplôme	- 0,28 **	- 9	- 0,13 **	- 5
Région de naissance¹				
Nord	- 0,02 n.s.	- 1	0,10 **	4
Est	- 0,06 *	- 2	0,02 n.s.	1
Ouest	- 0,06 *	- 2	0,00 n.s.	0
Île-de-France	0,11 **	4	0,22 **	9
<i>Sud</i>	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	

(suite en page 13)

diplôme (ou avec au plus un certificat d'études). Dans les autres cas, le lien entre taille de la famille et destinée sociale n'est plus statistiquement significatif⁵.

Le fait que, lorsqu'on tient compte du diplôme acquis, le lien entre la taille de la famille et la destinée sociale soit beaucoup plus difficile à établir, laisse penser qu'une grande partie de ce lien transite par la réussite scolaire et, par-delà, l'éducation dans la famille. Néanmoins, un effet propre (faible) subsisterait pour les personnes très peu ou non diplômées. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il a été récemment mis en valeur, à un niveau plus général, pour le lien entre origine sociale et destinée : « Le lien intrinsèque, à diplôme contrôlé, entre origine et position sociale [...] est tendanciellement plus faible à mesure que l'on considère des niveaux d'éducation plus élevés » (Vallet L.-A., 2006, p. 140-141). L'importance du lien

5. Dans la *figure 6*, cela s'observe par le fait que le coefficient de la variable « trois frères et sœurs ou plus » n'est plus significatif, ainsi que les effets croisés du diplôme et du nombre de frères et sœurs dès que le diplôme est au moins égal au BEPC. Pour les personnes sans diplôme ou avec un CEP, l'effet croisé reste significatif.

6. Impact de l'environnement socioéconomique et du nombre de frères et sœurs sur la destinée sociale (suite)

	Variable expliquée : être cadre ou profession intermédiaire			
	Modèle 1 : sans inclure le diplôme atteint dans les variables explicatives		Modèle 2 : en incluant le diplôme atteint dans les variables explicatives	
	Coefficient	Écart par rapport à la référence (en %)	Coefficient	Écart par rapport à la référence (en %)
Taille de la commune de résidence d'origine²				
Commune rurale	-0,15 **	-5	-0,14 **	-6
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	-0,06 n.s.	-2	-0,09 *	-3
Unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
Unité urbaine de 100 000 à 2 millions d'habitants	0,01 n.s.	0	-0,02 n.s.	-1
Agglomération parisienne	0,11 **	4	0,12 **	5
Diplôme le plus élevé atteint en formation initiale				
Diplôme supérieur ou égal à bac+2 (diplôme 1)			0,85 **	32
Baccalauréat (diplôme 2)			<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
CAP ou BEP (diplôme 3)			-0,88 **	-29
BEPC (diplôme 4)			-0,53 **	-19
Aucun diplôme ou CEP (diplôme 5)			-1,22 **	-35
Effets croisés diplôme atteint / nombre de frères et sœurs				
Trois frères et sœurs ou plus et diplôme 1			0,03 n.s.	1
Trois frères et sœurs ou plus et diplôme 3			-0,08 n.s.	-3
Trois frères et sœurs ou plus et diplôme 4			-0,12 n.s.	-5
Trois frères et sœurs ou plus et diplôme 5			-0,22 **	-9
Nombre de frères et sœurs				
Deux ou moins	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
Trois ou plus	-0,18 **	-6	0,05 n.s.	2

1. et 2. Voir figure 1.
 Note : ** signifie que le coefficient est significatif au seuil de 5 %, * signifie qu'il est significatif au seuil de 10 %, et n.s. qu'il n'est pas significatif au seuil de 10 %.
 Lecture : les autres variables étant contrôlées, être un homme plutôt qu'une femme accroît la probabilité d'atteindre une position de cadre ou de profession intermédiaire de 13 points de pourcentage, par rapport à une probabilité de référence de 29 %. Dans le modèle 2, le plus haut diplôme atteint par l'individu est inséré dans les variables explicatives, ainsi que des effets croisés entre le diplôme atteint et le fait d'avoir trois frères et sœurs ou plus. Ainsi, une personne ayant trois frères et sœurs ou plus et n'ayant aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires a une probabilité d'être cadre ou profession intermédiaire inférieure de 42 points de pourcentage par rapport à une personne ayant un baccalauréat et moins de trois frères et sœurs : cet écart peut essentiellement se décomposer entre le fait de n'avoir aucun diplôme (35 points) et l'interaction entre l'absence de diplôme et le fait d'avoir trois frères et sœurs ou plus (9 points).
 Champ : France métropolitaine, Français de naissance nés en métropole, âgés de 40 à 59 ans en 2003, ayant déjà travaillé, et pour lesquels un parent au moins était en vie à la fin des études.
 Source : Insee, enquête Formation et Qualification Professionnelle 2003.

avec le diplôme constitue un facteur susceptible d'expliquer la persistance dans le temps de la relation entre taille des familles et destinée sociale, du fait de l'importance de la certification scolaire dans la détermination du niveau des emplois.

... mais aussi par la répartition des ressources et l'héritage...

Dans certains cas, cependant, c'est aussi directement que le nombre de frères et sœurs peut affecter le statut professionnel à travers les conditions de la transmission du capital économique des parents. Ainsi, que les fils d'agriculteurs soient plus souvent agriculteurs lorsqu'ils sont issus de familles réduites (figure 3) s'explique en grande partie par le fait que le principal moyen de devenir agriculteur est de reprendre l'exploitation d'un parent⁶. Même si, avec la

6. Parmi les hommes agriculteurs âgés de 25 à 59 ans, 88 % sont fils d'agriculteurs et les deux tiers ont repris l'exploitation d'un membre de leur famille. Les agriculteurs sont aussi beaucoup plus nombreux que les membres des autres groupes sociaux à pratiquer des donations à l'égard de leurs enfants (Cordier M. et alii, 2007).

réduction du nombre des exploitations, beaucoup ne sont pas reprises, la probabilité pour un fils d'agriculteur de succéder à son père est d'autant plus grande qu'il a moins de frères. Ce constat ne vaut cependant pas pour les autres indépendants, puisque les enfants d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise ne le deviennent pas plus souvent eux-mêmes lorsqu'ils ont peu de frères et sœurs. Et les enfants d'autres origines qui y accèdent ne proviennent pas davantage de familles réduites.

En dehors même de la transmission d'une exploitation ou d'une entreprise, donations ou héritages (comme, d'une manière générale, les formes d'aides, financières ou non, des parents aux enfants) peuvent procurer aux enfants de familles réduites un avantage économique. Bénéficiant plus souvent de donations du vivant de leur parents (Cordier M. *et alii*, 2007), ils sont aussi moins nombreux à se partager ces aides qui peuvent contribuer à améliorer leur situation matérielle et morale. Pourtant, cet avantage économique ne suffit pas à expliquer leurs différences de statut professionnel : une étude portant sur l'aide financière des parents à leurs enfants et sur son effet éventuel sur leur mobilité sociale conclut à un effet assez négligeable (Herpin N., Déchaux J.-H., 2004).

Les effets propres de la taille de la famille sur la destinée des enfants peuvent également passer par les conditions matérielles dans lesquelles ils sont élevés : avec l'accroissement du nombre d'enfants, les ressources qui peuvent être consacrées à chacun diminuent. Ainsi, les enfants de familles nombreuses ont plus rarement une chambre indépendante et les conditions de leur travail scolaire en sont affectées (Goux D., Maurin E., 2005), comme elles peuvent aussi l'être par leurs chances réduites de bénéficier de soutiens scolaires extérieurs, ou encore par le temps consacré à ce soutien que les parents doivent partager entre les différents enfants. Le montant global, et non seulement relatif, des ressources de la famille peut également être affecté par le nombre d'enfants : c'est par exemple le cas si la difficile conciliation entre vie familiale et vie professionnelle conduit à un retrait de l'activité ou à une mise à temps partiel (Blanpain N., 2007 et Lollivier S., 2001). Ces conditions de vie peuvent pousser les enfants à devenir économiquement indépendants de manière plus précoce, tandis que ceux qui ont peu de frères et sœurs peuvent davantage voir leurs études financées par la famille.

Dans toutes ces situations, ce serait alors directement le nombre d'enfants qui produirait un effet défavorable sur la destinée, et d'abord sur la réussite scolaire, de chacun. Cette interprétation est congruente avec des analyses soulignant l'aspect économique des inégalités sociales. Un effet plus marqué dans le cas des femmes peut alors correspondre à une répartition des ressources qui, à défaut de moyens suffisants pour tous, serait plus défavorable aux filles qu'aux garçons : une étude menée à partir de l'enquête Effort d'éducation des familles (1992) indique que les dépenses investies annuellement dans la scolarité d'une fille seraient inférieures de 6 % à celles consenties pour un garçon (Barnet-Werzat C., Wolff F.-C., 2003⁷).

... les styles éducatifs...

Au-delà de l'impact du nombre de frères et sœurs sur les ressources matérielles dont chaque enfant peut disposer, d'autres effets dérivés de la taille des familles peuvent affecter les conditions de l'éducation familiale. Ainsi, des enfants nombreux vivent davantage en interaction entre eux, dans une société d'enfants ; des enfants uniques ou peu nombreux (et aussi d'âges espacés) sont plus continûment plongés dans une société d'adultes : les conditions du développement intellectuel et social peuvent en être affectées. Les mères des familles nombreuses sont plus souvent inactives, de sorte que leurs enfants, gardés chez eux, sont moins souvent ou moins précocement confrontés à d'autres lieux de socialisation que leur foyer.

7. C. Barnet-Werzat et F.-C. Wolff font l'hypothèse que les parents investissent davantage dans l'enfant qui a la réussite « espérée » la plus forte ; les garçons auraient plus de chance de valoriser un diplôme donné sur le marché du travail (du fait des inégalités de genre en ce qui concerne la rémunération et l'accès aux statuts sociaux), ainsi que sur le marché matrimonial.

Les modèles *probit* utilisés

L'indicateur de position professionnelle retenu prend la valeur 1 si l'individu a eu accès aux groupes supérieurs du salariat (cadres et professions intermédiaires) et 0 sinon (variable dichotomique). Cet indicateur arbitraire (il pose notamment le problème du classement des indépendants, ainsi affectés à la valeur 0) présente l'avantage de la simplicité.

Les modèles linéaires ne sont pas adaptés à des variables ne prenant que deux valeurs. On retient ici le modèle *probit*, dans lequel, pour obtenir la probabilité estimée, on applique la fonction de répartition de la loi normale centrée réduite à une combinaison linéaire « optimale » des variables explicatives. Ces dernières sont le nombre de frères et sœurs et plusieurs variables de contexte socioéconomique (figure 6). En étudiant leur corrélation avec la variable de position sociale, on met en évidence une corrélation négative entre la taille de la famille et le fait d'être cadre ou profession intermédiaire (modèle 1). Par la suite, l'introduction des diplômes acquis par l'individu et de variables croisées (par exemple, le fait d'avoir un diplôme supérieur et d'être issu d'une famille nombreuse) permet de voir si l'effet de la taille de la famille reste vérifié à diplôme donné, et, si c'est le cas, s'il est associé à une situation particulière (modèle 2). On constate alors qu'un effet persiste lorsqu'on est issu d'une famille nombreuse et qu'on n'a pas de diplôme ou seulement un certificat d'études primaires. Les autres effets croisés (non présentés ici) confirment des résultats d'autres travaux sur la mobilité sociale : par exemple, la profession des femmes serait un peu plus influencée par celle de leur mère que par celle de leur père, et inversement pour les hommes.

Cette première modélisation ne résout pas le problème de la causalité. Il peut en effet subsister des variables (comme la motivation des parents pour l'éducation des enfants) qui joueraient à la fois sur la taille de la famille et la destinée. Pour traiter cette question, la destinée professionnelle et le fait d'être issu d'une famille nombreuse ont été estimés simultanément (*probit bivarié*)¹. À la différence des estimations *probit* séparées, ce modèle estime une corrélation entre les résidus (c'est-à-dire la part qu'on n'arrive pas à expliquer à l'aide des variables explicatives).

Pour estimer plus facilement ce *probit* bivarié, il est usuel de chercher des variables *instrumentales*, c'est-à-dire des variables qui sont corrélées à la taille de la famille mais pas à la variable de position professionnelle. Trois variables ont été retenues qui vérifient ces propriétés sur ces données. La première est l'écart d'âge entre les parents, qui est associé à une mise en couple plus jeune de la mère (Vanderschelden M., 2006). La seconde est le fait, pour la fratrie de l'enquêté, de commencer par deux enfants de même sexe : cette situation peut inciter les couples à avoir un troisième enfant afin d'avoir au moins un enfant de l'autre sexe (Angrist J. *et alii*, 2006 et Goux D., Maurin E., 2005), favorisant ainsi l'émergence de familles plus nombreuses qu'elles n'auraient été autrement. La dernière variable est la descendance finale moyenne de la cohorte de naissance de la mère : c'est-à-dire qu'on affecte à chaque individu la valeur de la figure 2 (« descendance finale des mères ») correspondant à l'année de naissance de sa mère. On suppose en effet que cette variable renvoie à des contingences historiques (guerres, périodes de *baby-boom*, etc.) qui ont pu influencer le nombre final de frères et sœurs. En raison de la limitation des données disponibles, cette dernière variable n'est utilisée que pour les personnes de 40 à 59 ans. D'autres variables auraient pu être envisagées, si elles avaient été disponibles dans l'enquête, comme la pratique religieuse, peut-être plus liée à la taille de la famille qu'à la destinée sociale.

Les résultats varient fortement avec le seuil de taille des familles retenu (figure 7). Lorsque la famille est définie comme nombreuse à partir de cinq enfants (quatre frères et sœurs au moins, qui représentent encore un tiers des 40-59 ans mais seulement un cinquième des 25-39 ans), le coefficient de la variable « famille nombreuse » est très fortement négatif, ce qui est cohérent avec l'hypothèse que les personnes issues de familles très nombreuses ont des destinées sociales plus défavorables du fait de cette caractéristique elle-même. En revanche, si la famille est définie comme nombreuse à partir de trois enfants (deux tiers des 40-59 ans sont concernés, et six personnes sur dix dans la tranche des 25-39 ans), le coefficient devient positif. Cela semble indiquer que, si les personnes issues de familles

1. Pour une présentation de ce type de modèles, et un exemple d'application, on peut se référer à Lollivier S., 2001.

7. Impact du nombre de frères et sœurs sur la destinée sociale (modèles avec variables instrumentales)

Âge	Instruments utilisés dans les probits bivariés	Seuil retenu pour le classement en « issu d'une famille nombreuse »		
		Deux frères et sœurs ou plus	Trois frères et sœurs ou plus	Quatre frères et sœurs ou plus
40-59 ans	<i>Aucun (probit simple)</i>	-0,13 **	-0,18 **	-0,20 **
	Ecart d'âge entre les parents	0,57 *	0,06 n.s.	-0,93 **
	Deux premiers enfants de même sexe	0,56 *	0,25 n.s.	-0,99 **
	Descendance finale de la cohorte de naissance de la mère	0,57 **	-0,12 n.s.	-0,92 **
25-39 ans	<i>Aucun (probit simple)</i>	-0,22 **	-0,25 **	-0,28 **
	Ecart d'âge entre les parents	0,43 n.s.	-0,55 *	-0,57 **
	Deux premiers enfants de même sexe	0,13 n.s.	-0,83 **	-0,47 n.s.

Note : ** signifie que le coefficient est significatif au seuil de 5 %, * signifie qu'il est significatif au seuil de 10 %, et n.s. qu'il n'est pas significatif au seuil de 10 %.

Lecture : lorsque le fait d'être cadre ou profession intermédiaire, d'une part, et d'avoir deux frères et sœurs ou plus (variable « famille nombreuse »), de l'autre, sont estimés de manière simultanée avec les variables explicatives du modèle 1 de la figure 6, et que la variable « écart d'âge entre les parents » est utilisée comme « instrument » du fait d'avoir deux frères et sœurs ou plus (c'est-à-dire que cette variable est présente dans l'équation de la taille de la famille mais pas dans celle de destinée sociale), le coefficient de la variable « famille nombreuse » est positif et égal à 0,57. Il est donc différent du coefficient obtenu par un probit simple (-0,13). Pour l'instrument « deux premiers enfants de même sexe », on restreint le champ aux personnes ayant au moins un frère ou une sœur.

Champ : France métropolitaine, Français de naissance nés en métropole, âgés de 25 à 59 ans en 2003, ayant déjà travaillé, et pour lesquels un parent au moins était en vie à la fin des études.

Source : Insee, enquête Formation et Qualification Professionnelle 2003.

réduites se différencient par une destinée sociale plus favorable, ce n'est vraisemblablement pas en lien avec la taille de la famille en elle-même, mais plutôt avec des caractéristiques inobservées (par exemple les projets éducatifs des parents) qui les distinguent des autres.

Lorsque, comme dans le reste de l'article, on met la limite des familles nombreuses à quatre enfants, les résultats sont peu tranchés pour les

40-59 ans (le coefficient associé à la taille de la famille n'est jamais significativement différent de 0). Pour les plus jeunes, un coefficient négatif et significatif est maintenu, ce qui laisse penser que le seuil pertinent est plus bas pour eux.

Ces résultats sont compatibles avec l'hypothèse que l'augmentation de la taille de la famille ne deviendrait un désavantage en soi qu'à partir d'un seuil assez élevé de frères et sœurs.

Les pratiques éducatives peuvent aussi être affectées. Une étude associant un questionnaire détaillé sur ces pratiques et des tests du développement intellectuel des enfants a permis de constater que les styles éducatifs pouvaient constituer l'une des médiations entre « classe sociale » et développement intellectuel (Lautrey J., 1980). Un style éducatif rigide et structuré, plus fréquent dans les familles des classes populaires, est également lié aux conditions de logement et au nombre des enfants : un ordre éducatif contraignant peut correspondre au défaut des conditions matérielles qui rendraient possible une structuration plus souple et plus négociée de l'environnement éducatif, qui apparaît plus favorable au développement intellectuel. C'est ainsi notamment à travers la façon dont les parents éduquent les enfants que les conditions d'existence en général et la dimension de la famille en particulier peuvent affecter la socialisation, le développement cognitif et la réussite scolaire.

... et le rapport à l'avenir

Les types d'effets évoqués jusqu'ici peuvent être imputés directement à la taille des familles, indépendamment des causes affectant celle-ci. Mais des facteurs sociaux peuvent influencer la taille des familles et, *en même temps*, la destinée sociale des enfants (indépendamment

de leur nombre). C'est sur une analyse de ce type que débouchait l'étude de Nicole Tabard, pour qui « le maintien des familles nombreuses paraît être le produit d'une relégation tant sociale que spatiale des couches populaires » (Tabard N., 1983, p. 39) : familles nombreuses et immobilité sociale marqueraient particulièrement les territoires échappant à la modernité et à la transformation des rapports socio-économiques, sans que la taille des familles ait alors d'effet propre sur la destinée des enfants. L'éloignement de ces territoires des établissements scolaires et des équipements socio-éducatifs peut contribuer notamment à diminuer les chances de scolarisation prolongée.

On peut également supposer que les familles qui se préoccupent le plus de l'avenir de leurs enfants sont aussi celles qui, pour la même raison, sont les plus enclines à en contrôler le nombre, cherchant notamment à éviter l'effet de dilution des ressources déjà noté. Ce serait alors quelque chose comme la pression éducative sur les enfants qui pousserait ceux des familles réduites dans le sens de la compétition et de la réussite (d'abord scolaire puis sociale), indépendamment même de l'effet, par ailleurs, des ressources matérielles mises au service de cette pression. Cette interprétation met davantage l'accent sur les aspects culturels de la différenciation sociale. Sans supposer nécessairement une forme de « calcul » explicite chez les couples, qui leur ferait anticiper directement un effet social de la réduction du nombre d'enfants, elle conduit à distinguer des rapports diversifiés au temps et au monde, entre une forme qui, projetant moins dans l'avenir, laisse venir les événements (et les enfants)⁸ et une attitude plus active et anticipatrice, qui vise à la maîtrise de l'avenir dans tous les aspects de l'existence, qu'il s'agisse de planifier une carrière professionnelle ou la dimension et la destinée de la famille. Dans le cadre d'une telle interprétation, le fait que la relation s'observe sous une forme atténuée, et même susceptible de s'inverser parfois, dans des milieux sociaux riches en ressources matérielles et culturelles pourrait s'expliquer par le fait qu'avoir des enfants nombreux deviendrait socialement distinctif lorsque les moyens, matériels ou culturels, d'assurer leur avenir ne peuvent faire défaut.

Une famille très nombreuse aurait en elle-même une influence négative sur la destinée sociale

Sous ces différentes hypothèses, le lien entre le nombre de frères et sœurs et la destinée sociale serait alors imputable à une autre variable, qui jouerait simultanément sur la destinée et sur la taille de la famille. Une méthode pour trancher cette question est de trouver des variables qui soient liées au nombre de frères et sœurs sans intervenir directement dans la destinée des enfants, en vue de prendre en compte la corrélation entre les déterminants non observés de la taille de la famille et ceux de la destinée. Les travaux sur le sujet utilisent parfois le sexe des deux premiers enfants (Angrist J. *et alii*, 2006 ; Goux D., Maurin E., 2005), en partant de l'hypothèse que deux enfants du même sexe vont inciter les parents à avoir un troisième enfant (pour avoir au moins un enfant de l'autre sexe). Les autres variables utilisées ici et les résultats détaillés sont présentés dans l'*encadré 4*.

Les résultats issus de l'application de ces méthodes semblent indiquer que, pour des tailles de famille petites ou moyennes (jusqu'à trois frères et sœurs inclus), le nombre de frères et sœurs ne devrait pas constituer un désavantage en tant que tel : si les personnes avec un frère ou une sœur ont des destinées moins favorables que celles qui en ont deux, ceci doit avant tout être relié à des variables inobservées dans l'enquête, comme les projets parentaux. Une fois tenu compte de ces variables inobservées, ces résultats n'excluent pas que la corrélation entre nombre de frères et sœurs et destinée sociale soit positive (*encadré 4* et *figure 7*) pour les familles peu nombreuses. En dessous d'un certain seuil, avoir un frère ou une sœur en

8. Ce que Pierre Bourdieu et Alain Darbel exprimaient dans les années 1960, à une époque d'assez forte fécondité, par la formule « la fécondité apparaît comme le résultat d'une double négation : avoir des enfants, ce n'est pas avoir voulu des enfants, c'est n'avoir pas voulu (absolument et par tous les moyens) n'en pas avoir » (Bourdieu P., Darbel A., 1966, p. 139).

plus présenterait alors plus d'avantages que d'inconvénients du point de vue de la destinée sociale : peut-être parce qu'avoir deux frères et sœurs, plutôt qu'un ou aucun, offre la possibilité d'une interaction profitable entre les enfants, un cadet bénéficiant par exemple de l'expérience de son aîné (Gary-Bobo R. *et alii*, 2006), sans que la répartition des ressources n'ait encore, à ce stade, d'effet négatif notable.

La situation dans les familles très nombreuses (au moins quatre frères et sœurs) est sans doute différente. Dans un contexte où les ressources à partager sont *a priori* plus faibles (origine plus souvent ouvrière, mère plus souvent inactive, etc.) et le contrôle des naissances moins généralisé, les résultats semblent montrer que le nombre de frères et sœurs a eu un « effet propre » négatif sur la destinée sociale, passant vraisemblablement par une répartition des ressources plus défavorable à chaque enfant.

On doit insister ici sur la difficulté de faire varier de façon « exogène » la taille de la famille avec ce type de méthodes. La question ainsi posée aux données statistiques comporte une forte dose d'abstraction : elle consiste en somme à se demander ce qui se passerait si, au lieu de varier socialement, la distribution du nombre des enfants des familles étaient soudain réalisée de manière aléatoire par un tirage au sort, indépendamment des caractéristiques sociales de ces familles. La difficulté d'apporter une réponse assurée à cette question vient souligner le fait que les variables qui peuvent jouer sur le nombre et sur la destinée sociale des enfants sont, dans la réalité sociale, fortement intriquées. Cependant, qu'il y ait un effet propre ou non, c'est nécessairement à travers des médiations sociales, qu'elles soient situées en amont ou en aval de la taille de la famille, que peut s'expliquer le lien statistique entre celle-ci et la destinée, aussi bien scolaire que sociale. Par exemple, l'effet qui peut passer par la taille du logement est lui-même fonction des conditions qui déterminent l'accès aux logements dans une situation socio-économique donnée. Ainsi, l'intrication entre les variables susceptibles de peser sur la taille des familles d'un côté et sur la destinée sociale d'un autre ne constitue pas seulement un obstacle à l'analyse statistique, mais traduit aussi une réalité sociale à analyser.

Un aspect peu apparent des inégalités sociales

Les différents types de médiations évoqués entre taille des familles d'origine et destinée sociale renvoient donc à des mécanismes sociaux non exclusifs les uns des autres, et qui peuvent au contraire interagir en se renforçant, ou jouer de manières différentes dans des milieux sociaux différents. Faut-il alors tenir le nombre de frères et sœurs pour un aspect spécifique et pertinent de la stratification sociale ? Que la relation entre taille de la famille et destinée sociale comprenne un effet propre, qu'on pourrait isoler de tout autre « facteur », ou non, son analyse met en relief un aspect peu remarqué et étudié des inégalités sociales. Les inégalités sociales, qui se déclinent sous des formes différenciées (économiques, culturelles, etc.), tendent toujours à être cumulatives : elles forment un écheveau relativement emmêlé. Dans cet écheveau, le fil « taille de la famille » que l'on a tenté d'isoler ici, mérite une attention particulière pour l'analyse de la genèse, de la reproduction et des transformations du système des inégalités sociales. Pour ne prendre que quelques exemples, le fait que la relation générale se différencie selon le sexe peut contribuer à éclairer le système des inégalités entre les sexes ; et le fait que cette relation passe largement par le diplôme conduit à attirer l'attention, une fois de plus, sur les différences de destinée associées aux résultats scolaires dans notre société. ■

Bibliographie

- Angrist J., Lavy V., Schlosser A., « New evidence on the causal link between quantity and quality of children », *IZA Discussion Paper* n° 2075, 2006.
- Barnet-Werzat C., Wolff F.-C., « Choix d'éducation et composition par sexe de la fratrie », *Économie et Prévision* n° 157, 2003, p. 97-118.
- Blanpain N., « Les conditions de vie des familles nombreuses », *Études et Résultats* n° 555, Drees, février 2007.
- Bourdieu P., Darbel A., « La fin d'un malthusianisme ? » in Darras, *Le partage des bénéfiques*, Éditions de Minuit, 1966, p. 135-154.
- Brésard M., « Mobilité sociale et dimension de la famille », *Population V* n° 3, juillet-septembre 1950, p. 533-566.
- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution » in France, *Portrait Social*, édition 2006, *Insee Références*, novembre 2006, p. 115-137.
- Caille J.-P., Vallet L.-A., « Niveau en français et en mathématiques des élèves étrangers ou issus de l'immigration », *Économie et Statistique* n° 293, 1996, p. 137-153.
- Chauvel L., *Le destin des générations*, PUF, 1998.
- Cordier M., Houdré C., Ruiz H., « Transferts intergénérationnels entre vifs : aides et donations », *Insee Première* n° 1127, mars 2007.
- Daguet F., « Un siècle de fécondité française. Caractéristiques et évolution de la fécondité de 1901 à 1999 », *Insee Résultats Collection Société* n° 8, 2002.
- Desplanques G., « Fécondité et milieu social », *Économie et Statistique* n° 175, 1985, p. 21-54.
- Dumont A., *Dépopulation et civilisation*, Lecrosnier et Babé (réédition Economica, 1990), 1890.
- Gary-Bobo R., Prieto A., Picard N., « Birth Order and Sibship Sex Composition as Instruments in the Study of Education and Earnings », *CEPR Discussion Paper Series* n° 5514, 2006.
- Gollac M., Laulhé P., « La mobilité sociale », *Économie et Statistique* n° 199-200, 1987, p. 83-113.
- Goux D., Maurin E., « The effect of overcrowded housing on children's performance at school », *Journal of Public Economics* n° 89, 2005, p. 797-819.
- Herpin N., *Le pouvoir des grands. De l'influence de la taille des hommes sur leur statut social*, La Découverte, Collection Repères, 2006.
- Herpin N., Déchaux J.-H., « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et Statistique* n° 373, 2004, p. 3-32.
- Lautrey J., *Classe sociale, milieu familial, intelligence*, PUF, 1980.
- Lollivier S., « Endogénéité d'une variable explicative dichotomique dans le cadre d'un modèle probit bivarié. Une application au lien entre fécondité et activité féminine », *Annales d'économie et de statistique* n° 62, 2001.
- Merllié D., « La mobilité sociale », in Castel R. et alii., *Les mutations de la société française*, La Découverte, Collection Repères, 2007, p. 5-31.
- Merllié D., « Les nouvelles tendances de la mobilité sociale » in *L'État de la France 1996-1997*, La Découverte, 1996, p. 157-162.
- Pinçon M., Pinçon-Charlot M., *Sociologie de la bourgeoisie*, La Découverte, Collection Repères, 2000.
- Régnier-Loilier A., « L'influence de la fratrie d'origine sur le nombre souhaité d'enfants à différents moments de la vie », *Population XLI* n° 3, 2006, p. 193-224.
- Tabard N., « Mobilité sociale, fratrie et descendance », *Consommation XXXI* n° 3, juillet-septembre 1984, p. 19-50.
- Tabard N., « Réflexions sur la relation fécondité-mobilité sociale », *Consommation XXX* n° 3, juillet-septembre 1983, p. 61-69.
- Vallet L.-A., « Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie XL* n° 1, 1999, p. 5-64.
- Vallet L.-A., « Une société plus ouverte : la France entre 1970 et 1993 », in Hugues Lagrange (dir.), *L'épreuve des inégalités*, Paris, 2006, p. 113-152.
- Vanderschelden M., « L'écart d'âge entre conjoints s'est réduit », *Insee Première* n° 1073, avril 2006.
- Zarca B., « L'héritage et la mobilité sociale au sein de la fratrie », *Population XL* n° 2, p. 331-356 et n° 4-5, 1995, p. 1137-1154.
-